

# Première Synthèses Informations

## SIX FIGURES DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Les emplois à temps partiel ne constituent pas une catégorie homogène. La durée, les rythmes hebdomadaires de travail, ainsi que le statut de l'emploi permettent de dessiner une typologie des emplois à temps partiel en six grandes classes. Les temps partiels réguliers et de longue durée côtoient des emplois aux horaires atypiques et de faible durée hebdomadaire occupés par des salariés qui cumulent parfois plusieurs emplois.

La première classe regroupe des salariés qui ont fait le choix du temps partiel pour s'occuper de leurs enfants. Les emplois sont stables et les horaires longs. On les trouve surtout dans la fonction publique et dans les banques. La deuxième regroupe, là encore, des emplois stables aux horaires longs, mais aux rythmes plus irréguliers. Ils s'exercent le plus souvent dans la santé, l'éducation ou le commerce.

La troisième classe est constituée d'emplois de service aux particuliers, de faible durée mais avec des horaires réguliers. La quatrième réunit des salariés qui travaillent souvent six jours par semaine, chez plusieurs employeurs, sur des emplois non qualifiés. La cinquième classe regroupe des jeunes salariés occupant un emploi de courte durée, avec des horaires irréguliers. Enfin, la dernière classe est constituée de contrats aidés.

Au premier abord, l'emploi à temps partiel peut paraître un ensemble homogène : 83 % des salariés sont des femmes, 90 % des emplois s'exercent dans le secteur tertiaire, six salariés sur dix sont employés.

Les raisons d'occuper un emploi à temps partiel, telles que déclarées par les individus, révèlent pourtant une grande diversité de contraintes, d'attentes ou de compromis : temps partiel pour effectuer des études, s'occuper de ses enfants ou d'un autre membre de la famille ou bien faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein.

Le passage à temps partiel est en effet souvent demandé par des individus à temps plein, essentiellement des femmes, qui choisissent de diminuer leur durée du travail pour des motifs liés à leur charge familiale. Ce « travail à temps réduit » à l'initiative du salarié dépend donc essentiellement du choix individuel d'offre de travail, même s'il

n'est accessible que dans certains contextes professionnels : organisation du temps de travail peu rigide, horaires de travail non imposés par l'activité ou par la clientèle, prise en compte par l'employeur des contraintes familiales pour l'attribution du temps partiel [1]. Fréquent dans les administrations et les organismes financiers, il se conjugue avec la possibilité de réversibilité et se traduit généralement par une durée du travail longue sur quatre jours ou quatre jours et demi par semaine.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES  
ET DE LA SOLIDARITÉ

A l'opposé, relevant de la demande de travail, le temps partiel résulte souvent de la recherche d'une plus grande flexibilité organisationnelle de la part des entreprises. Ces « emplois partiels » constituent un mode de gestion flexible de la main-d'œuvre (dans la grande distribution, le nettoyage par exemple). Ils présentent alors des caractéristiques très différentes : durée hebdomadaire de travail plus courte, horaires plus contraignants et atypiques. Ils sont souvent acceptés faute de mieux mais peuvent correspondre dans certains cas à des attentes des salariés.

L'organisation du temps de travail apparaît ainsi comme un critère pertinent de différenciation des emplois à temps partiel. A travers cette dimension, il est possible

d'analyser sous un même angle des situations pourtant contrastées d'emplois à temps partiel et d'en établir une typologie sur l'ensemble des secteurs d'activités (privés et publics), sur l'ensemble des salariés à temps partiel (femmes et hommes, salariés jeunes et âgés) et quel que soit le motif de recours au temps partiel.

Une analyse statistique de type « classification ascendante hiérarchique » assise sur des variables de durée, d'aménagement du temps de travail et de statut d'emploi permet ainsi d'identifier six grandes classes d'emplois à temps partiel (encadré 1 et tableau 1). Cette typologie a une valeur essentiellement illustrative : elle dépend naturellement de la méthode statistique et des variables utilisées.

## UNE CLASSIFICATION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

### Les temps partiels pour s'occuper des enfants : des emplois stables aux horaires longs et réguliers dans la fonction publique et les banques

La première grande classe regroupe 31 % des salariés à temps partiel. Elle est constituée d'emplois exercés quatre jours par semaine et de durée supérieure au mi-temps. Il s'agit majoritairement de CDI ou d'emplois de titulaires de la fonction publique, occupés à 91 % par des femmes qui, dans la moitié des cas, ont opté pour cette situation afin de s'occuper de leurs enfants. Elles sont d'âge médian, en couple avec un conjoint à temps complet pour 68 % d'entre elles. Elles ont plus souvent que la moyenne deux enfants, souvent âgés tous deux de moins de six ans. Elles occupent des emplois relevant des professions intermédiaires administratives de la fonction publique (personnels de catégorie B) ou des entreprises privées (tech-

niciennes, agents de maîtrise). Elles sont également très représentées chez les employées administratives de l'Etat (adjointes administratives) ou des entreprises, en particulier dans le secteur financier (banques), la profession de secrétaire étant la plus nombreuse dans cette classe. Elles sont enfin fréquemment assistantes maternelles.

La stabilité de l'emploi est associée à des horaires réguliers et les personnes appartenant à cette classe ne travaillent jamais le soir et très rarement en fin de semaine. Leur satisfaction vis à vis de leur durée du travail est, de fait, plus forte que celle de l'ensemble des salariés à temps partiel (83 % contre 70 %).

Classe 1		
Description	Variables actives surreprésentées dans la classe*	Variables supplémentaires surreprésentées dans la classe*
<p><b>Les temps partiels pour s'occuper des enfants : des emplois stables aux horaires longs et réguliers, sans travail du soir ni du dimanche dans la fonction publique et les banques</b></p> <p><b>31 % des emplois à temps partiel</b></p>	<p>Pas de travail du soir CDI Pas de travail du dimanche Quatre jours par semaine 30 heures ou plus par semaine De 21 à moins de 30 heures par semaine Pas de travail du samedi Horaires réguliers Cinq jours par semaine</p>	<p>A temps partiel pour s'occuper des enfants ou disposer de temps libre Satisfaits de leur durée du travail En couple avec une personne à temps complet Agés de 30 à 49 ans Catégories sociales : employés administratifs d'entreprise, professions intermédiaires ou employés de la fonction publique Femmes Secteurs : administration, autres activités tertiaires Deux enfants Un seul employeur Employeur : État Professions : personnels administratifs de catégorie B de la fonction publique, technicien(ne)s, agents de maîtrise administratifs d'entreprise, personnels administratifs de catégorie C de la fonction publique, secrétaires, employé(e)s administratifs, comptables et financiers d'entreprise, assistantes maternelles</p>

\* - Les variables actives sont utilisées pour procéder à la construction des classes. Les variables supplémentaires n'y contribuent pas mais servent à illustrer le contenu de ces classes. Les unes et les autres sont présentées selon leur ordre décroissant de surreprésentation dans la classe par rapport à l'ensemble de la population.

Lecture : pour les salariés appartenant à cette classe, c'est le fait de ne pas travailler le soir qui les distingue le plus, au niveau des variables actives, de l'ensemble des salariés à temps partiel : 100 % d'entre eux sont dans ce cas contre 79 % de l'ensemble des salariés à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés à temps partiel

Source : Enquête Emploi en continu 2005, Insee.

## Des emplois stables aux horaires longs mais irréguliers et en fin de semaine dans la santé, l'éducation ou le commerce

La deuxième grande classe regroupe 19% des salariés. Elle a pour points communs avec la précédente le statut de CDI ou de titulaire de la fonction publique et une durée du travail, souvent supérieure à 30 heures par semaine. Elle s'en différencie par l'irrégularité des horaires et la fréquence du travail du soir et de fin de semaine. Il s'agit également souvent de personnes vivant en couple (60%), avec deux enfants, où le temps partiel est motivé par leur garde dans plus du tiers des cas mais aussi par la volonté de poursuivre des études. Les salariés à temps partiel de ce groupe s'estiment satisfaits de leur durée du travail, mais dans une moindre mesure que ceux de la classe précédente.

Pour des emplois présentant des caractéristiques de durée et d'aménagement du temps de travail proches, deux sous-groupes distincts apparaissent : les premiers, représentant près de la moitié des effectifs de cette classe, relèvent des secteurs de la santé et de l'éducation. Il s'agit de sage-femmes, d'infirmier(ère)s, d'aides soignant(e)s, de professeur(e)s de l'enseignement secondaire et de professeur(e)s des écoles, dont le travail est plutôt concentré sur trois jours. Dans le second groupe, on rencontre surtout des employé(e)s du commerce (caissier(ère)s, vendeur(se)s) ou de l'hôtellerie et la restauration dont la durée du travail est souvent étalée sur cinq jours de la semaine.

Classe 2		
Description	Variables actives surreprésentées dans la classe*	Variables supplémentaires surreprésentées dans la classe*
<p><b>Les temps partiels dans le secteur de la santé, de l'éducation et du commerce : des emplois aux horaires longs, irréguliers et concentrés, souvent le soir et en fin de semaine</b></p> <p><b>19 % des emplois à temps partiel</b></p>	<p>Travail du soir Travail du dimanche CDI Travail du samedi Horaires irréguliers Trois jours ou moins par semaine 30 heures ou plus par semaine Cinq jours par semaine</p>	<p>Employeur : hôpitaux publics Secteur : éducation, santé, action sociale, commerce Catégories sociales : professions intermédiaires, cadres, employés de commerce, Satisfaits de leur durée du travail Un seul employeur À temps partiel pour exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études ou une formation ou s'occuper des enfants Deux enfants de moins de six ans Agés de 15 à 29 ans En couple avec un temps complet Professions : sages-femmes, infirmier(ère)s, aide-soignant(e)s, professeur(e)s de l'enseignement secondaire, professeur(e)s des écoles, employé(e)s de l'hôtellerie-restauration, caissier(ère)s, vendeur(se)s</p>

\* - Par ordre décroissant de surreprésentation.

## Le temps partiel de faible durée à horaires réguliers : des emplois de services aux particuliers et des seniors

La troisième grande classe représente 22 % des emplois à temps partiel. Elle se signale par un statut de CDI, une faible durée du travail hebdomadaire souvent inférieure à 18 heures, l'absence de travail du soir et du dimanche, sa faible fréquence le samedi et enfin la régularité des horaires. Elle est composée pour plus d'un tiers d'employé(e)s auprès de particuliers et spécialement de personnels de ménage. Aucune motivation pour accepter le temps partiel n'est prédominante par rapport à la moyenne dans un secteur où il est imposé à l'embauche et où le temps com-

plet est rare. Dans cette classe dont le quart des membres a plusieurs employeurs, la durée moyenne hebdomadaire de l'emploi principal s'élève à 15 heures et la durée cumulée des activités à 20 heures.

Une logique de retrait d'activité sous-tend également l'appartenance à cette classe: les personnes de 50 ans ou plus, sans enfants de moins de 18 ans, se déclarant à temps partiel pour raisons de santé ou pour avoir du temps libre et ayant un conjoint déjà retraité y sont surreprésentées.

Classe 3		
Description	Variables actives surreprésentées dans la classe*	Variables supplémentaires surreprésentées dans la classe*
<p><b>Le temps partiel de faible durée à horaires réguliers : des emplois de services aux particuliers, occupés par des salariés seniors.</b></p> <p><b>22 % des emplois à temps partiel</b></p>	<p>Pas de travail du soir CDI Moins de 18 heures par semaine Pas de travail du dimanche Entre 18 et moins de 21 heures par semaine Pas de travail du samedi Trois jours ou moins par semaine Horaires réguliers Cinq jours par semaine</p>	<p>Employeur : particuliers Agés de 50 ans ou plus Catégories sociales : personnels de services aux particuliers, ouvriers non qualifiés Secteur : services aux particuliers A temps partiel pour raisons de santé ou disposer de temps libre Plusieurs employeurs En couple avec une personne au chômage ou inactive Pas d'enfant de moins de 18 ans Femmes Professions : personnels de ménage chez des particuliers</p>

\* - Par ordre décroissant de surreprésentation.

## Six jours de travail par semaine et souvent plusieurs employeurs dans des emplois peu qualifiés

La quatrième grande classe regroupe 9 % des emplois. Elle se caractérise par une durée du travail moyenne ou longue (plus de vingt heures, voire plus de 30), étendue sur six jours. Les salariés, peu qualifiés, sont surreprésentés aux âges extrêmes, n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet et souhaitent travailler plus. Il s'agit de personnes seules ou appartenant à une famille monoparentale avec un enfant de 6 à 18 ans. Embauchées majoritairement en CDI, elles occupent souvent des emplois de services à la personne et en particulier d'aides ménagères.

On les trouve fréquemment aussi dans des emplois d'employé(e)s de la Poste, de gardien(ne)s d'immeubles, d'employé(e)s du commerce (employé(e)s de libre-service, vendeur(se)s en alimentation) ou d'ouvrier(ère)s non qualifié(e)s (livreur(se)s, coursier(ère)s et agents du nettoyage). Dans cette classe, près du quart des salariés exercent plusieurs emplois. En moyenne, ils travaillent 25 heures par semaine pour leur emploi principal et 30 heures pour l'ensemble de leurs activités.

Classe 4		
Description	Variables actives surreprésentées dans la classe*	Variables supplémentaires surreprésentées dans la classe*
<p><b>Six jours de travail par semaine et souvent plusieurs employeurs dans des emplois peu qualifiés.</b></p> <p><b>9% des emplois à temps partiel</b></p>	<p>Plus de cinq jours par semaine Travail du samedi Travail du dimanche CDI De 21 à moins de 30 heures par semaine Travail du soir 30 heures ou plus par semaine Horaires irréguliers</p>	<p>Catégories sociales : personnels de services aux particuliers, employés de commerce, ouvriers non qualifiés A temps partiel car n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet Souhaitent travailler plus Employeurs : entreprises (publiques ou privées) Secteurs : services aux particuliers, aux entreprises, commerce Pas d'enfants de moins de 18 ans Plusieurs employeurs Personne seule ou en famille monoparentale Professions : gardien(ne)s d'immeuble, employé(e)s de la poste, employé(e)s de libre service, vendeur(se)s en alimentation, moniteurs(trices) éducateurs(trices) sportifs, livreur(se)s, coursier(ère)s, aides à domicile, agents du nettoyage.</p>

\* - Par ordre décroissant de surreprésentation.

## Le temps partiel des jeunes salariés : faible durée de travail, travail du soir et de fin de semaine plus fréquents

La cinquième grande classe regroupe 14 % des emplois. C'est celle des contrats à durée déterminée, de courte durée (moins de 18 heures), concentrés sur trois jours avec des horaires irréguliers et une fréquence un peu supérieure à la moyenne du travail du soir et de fin de semaine. Ces emplois sont occupés par des salariés jeunes et plus masculins qu'en moyenne. Près de quatre sur dix vivent chez leurs parents ou vivent seuls. Ce groupe comprend, d'une part, des jeunes non qualifiés connaissant des difficultés d'insertion professionnelle, et qui n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet. Ainsi en est-il des vendeur(se)s non spécialisé(e)s et des manutentionnaires. Nombreux sont ceux qui recherchent un autre emploi (28 %) ou qui souhaitent simplement travailler plus (26 %).

Ce groupe comprend, d'autre part, des jeunes beaucoup plus qualifiés, cadres ou professions intermédiaires, occupant des emplois présentant des caractéristiques proches en termes de durée du travail et d'irrégularité des horaires mais engagés dans une tout autre logique d'emploi puisqu'ils exercent une autre activité ou poursuivent des études. Ils travaillent dans les collectivités locales et dans le secteur de l'éducation, la santé et l'action sociale. Les professions surreprésentées dans cette classe sont les artistes de la musique et du chant, les artistes dramatiques, les technicien(ne)s des spectacles vivants et audiovisuels, les surveillant(e)s des établissements d'enseignement et les formateur(trice)s de formation continue.

Classe 5		
Description	Variables actives surreprésentées dans la classe*	Variables supplémentaires surreprésentées dans la classe*
<p><b>Le temps partiel des jeunes : contrats temporaires, faibles durées concentrées, fréquent travail du soir et de fin de semaine</b></p> <p><b>14 % des emplois à temps partiel</b></p>	<p>CDD Moins de 18 heures par semaine Trois jours ou moins par semaine Horaires irréguliers Travail du soir, Travail du dimanche Travail du samedi Entre 18 et moins de 21 heures par semaine</p>	<p>Agés de 15 à 29 ans Recherche un autre emploi pour travailler davantage A temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet ou pour exercer une autre activité professionnelle ou suivre des études Jeunes salariés vivant au domicile des parents ou personnes seules Hommes Employeurs : collectivités locales, Etat Pas d'enfant Catégories sociales : cadres, professions intermédiaires Secteurs : services aux entreprises ou éducation, santé et action sociale ou administration publique Professions : artistes de la musique et du chant, artistes dramatiques, technicien(ne)s des spectacles vivants et audiovisuels, professeur(e)s d'art, surveillant(e)s, formateur(trice)s de la formation continue, vendeur(se)s non spécialisé(e)s, manutentionnaires</p>

\* - Par ordre décroissant de surreprésentation.

## Les contrats aidés à temps partiel

La sixième et dernière grande classe ne représente que 5 % des emplois à temps partiel et constitue une catégorie à part dont l'unité repose sur le recrutement en contrat aidé pour un travail à mi-temps étalé sur cinq jours avec des horaires réguliers et des horaires du soir ou de fin de semaine peu répandus. Dans ce groupe où les hommes sont proportionnellement les plus nombreux (un tiers), les salariés âgés de 15 à 29 ans vivant au domicile de leurs parents ainsi que les personnes seules ou en famille monoparentale sont également surreprésentées. 62 %

disent être à temps partiel parce qu'ils n'ont pas trouvé de temps complet et plus de la moitié recherchent un autre emploi ou souhaitent travailler plus.

Souvent salariés de l'État ou des collectivités locales, en particulier dans le secteur de l'éducation, la santé et l'action sociale, ils occupent des emplois d'agents de services des établissements d'enseignement, de jardinier(ère)s, d'employé(e)s administratifs de la fonction publique, ou, dans le secteur privé, d'ouvrier(ère)s non qualifié(e)s du BTP.

Classe 6		
Description	Variables actives surreprésentées dans la classe*	Variables supplémentaires surreprésentées dans la classe*
<p><b>Les contrats aidés à temps partiel</b></p> <p><b>5 % des emplois à temps partiel</b></p>	<p>Contrat aidé Entre 18 et moins de 21 heures par semaine Cinq jours par semaine Pas de travail du samedi Pas de travail du dimanche Pas de travail du soir Horaires réguliers</p>	<p>A temps partiel car n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet ou pour exercer une autre activité professionnelle Recherchent un autre emploi Catégories sociales : employés de la fonction publique ou ouvriers non qualifiés Un seul employeur Hommes Jeunes salariés vivant au domicile de leurs parents ou personnes seules ou famille monoparentale Agés de 15 à 29 ans Employeurs : collectivités locales, Etat Secteurs : administration publique ou éducation, santé, action sociale Pas d'enfant Professions : agents de services des établissements d'enseignement, ouvrier(ère)s non qualifié(e)s du BTP, jardinier(ère)s, autres agents de services de la fonction publique, adjoints et agents administratifs de la fonction publique, cuisinier(ère)s, commis de cuisine, employé(e)s administratifs d'entreprise.</p>

\* - Par ordre décroissant de surreprésentation.

## SOURCE ET MÉTHODE DE CLASSIFICATION

**Les déclarations des salariés à l'enquête Emploi en continu de l'Insee**

Les données utilisées sont issues de l'enquête Emploi en continu de l'Insee portant sur l'année 2005. Les salariés à temps partiel sont les personnes qui, dans l'enquête, déclarent occuper un emploi à temps partiel. L'étude réalisée porte sur les salariés à temps partiel des secteurs privé et public, y compris les salariés en contrat aidé à temps partiel : contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative emploi, etc., à l'exception de l'apprentissage et des contrats en alternance. L'échantillon est de 21 624 personnes.

**Une classification ascendante hiérarchique**

Une classification ascendante hiérarchique opérée sur l'échantillon permet d'identifier six grandes classes de salariés à temps partiel. Outre la durée hebdomadaire moyenne du travail, les variables actives de l'analyse décrivent les modalités d'aménagement du temps de travail des salariés ainsi que leur statut d'emploi (tableau 1) :

- nombre de jours travaillés en moyenne par semaine, travail du samedi, du dimanche et du soir (entre 20 heures et minuit selon la définition retenue dans l'enquête), degré de régularité de horaires de travail (mêmes horaires ou horaires variables d'une semaine à l'autre) ;
- type de contrat de travail (CDI, CDD, contrat aidé de la politique de l'emploi)

Les variables supplémentaires n'ont pas servi à l'élaboration des classes mais servent à les décrire. Ce sont les caractéristiques individuelles du salarié à temps partiel (genre, âge, situation familiale), sa situation professionnelle (type d'employeur, secteur d'activité, catégorie socioprofessionnelle, multi-activité), ainsi que ses raisons d'être à temps partiel et ses attentes en matière de durée du travail.

Tableau 1

**Les six grandes classes de salariés à temps partiel selon l'organisation du temps de travail**

En pourcentage

Les six classes	Classe 1 31%	Classe 2 19%	Classe 3 21%	Classe 4 9%	Classe 5 14%	Classe 6 5%	Ensemble
<b>Durée hebdomadaire de travail</b>							
Moins de 18h .....	0	20	58	19	41	10	24
De 18 à 20 heures .....	0	15	42	15	20	44	18
De 21 à 29 heures .....	47	27	0	33	21	18	27
30 heures ou plus .....	53	38	0	33	18	28	31
<b>Nombre hebdomadaire de jours de travail</b>							
3 jours ou moins .....	8	33	42	0	39	23	24
4 jours .....	56	30	20	0	24	22	32
5 jours .....	36	37	38	0	37	52	35
6 jours .....	0	0	0	100	0	3	9
<b>Travail du samedi</b>							
Jamais .....	75	17	76	3	53	71	54
Habituellement ou occasionnellement .....	25	83	24	97	47	29	46
<b>Travail du dimanche</b>							
Jamais .....	96	29	97	57	74	88	77
Habituellement ou occasionnellement .....	4	71	3	43	26	12	23
<b>Travail du soir</b>							
Jamais .....	100	24	100	74	73	90	79
Habituellement ou occasionnellement .....	0	76	0	26	27	10	21
<b>Type de contrat</b>							
CDI ou agent titulaire fonction publique .....	100	100	100	87	0	0	80
CDD .....	0	0	0	13	100	0	15
Contrat aidé .....	0	0	0	0	0	100	5
<b>Degré de régularité des horaires d'une semaine à l'autre</b>							
Mêmes horaires .....	81	49	81	69	61	83	71
Horaires variables .....	19	51	19	31	39	17	29

Lecture : dans la classe 1 qui représente 31 % des salariés à temps partiel, 47 % travaillent de 21 à 29 heures par semaine contre 27 % en moyenne.

Source : enquête Emploi en continu de 2005, Insee, calculs Dares.

**Pour en savoir plus**

[1] Bué J., 2002, « Temps partiels des femmes entre « choix » et contraintes », *Premières Synthèses* n°08.2, Dares, février.

[2] Ulrich V., Zilberman S., 2007, « De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années », *Premières Synthèses* n° 39.3, Dares, septembre

[3] Arnault S., 2005, « Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes », *Insee Première*, n° 1046 - octobre.

[4] Attal-Toubert K., Lavergne H., 2006, « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », in° 1070 - mars.

[5] CERC, 2006, « La France en transition 1993-2005 », rapport n°7.

Publication réalisée par  
Valérie ULRICH  
et Serge ZILBERMAN,  
(Dares).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité  
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr)

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 122 €, CEE (TTC) 129 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 127,50 €, hors CEE (HT, avion éco.) 131,60 €, supplément avion rapide : 8,05 €.

Publicité : Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.